

Les monnaies valaisannes de la période épiscopale

Débutant à la période épiscopale, la présente étude fait abstraction, dans l'histoire numismatique du Valais, des monnaies mérovingiennes frappées à Sion et à Saint-Maurice, villes qui avaient toutes deux, à cette époque, leurs ateliers monétaires. Elle ne parlera pas non plus des monnaies qui auraient été frappées au X^e et au XI^e siècle où, selon le numismate Lehr¹, l'évêque de Sion, comme les évêques de Bâle, de Coire et de Genève, avait le droit de battre monnaie. Elle ne s'arrêtera pas davantage aux deniers mauricois frappés à Saint-Maurice à partir du XIII^e siècle par le comte de Savoie.

Cette étude commence avec les monnaies frappées par l'évêque de Sion à partir du moment où le Valais a assuré son indépendance contre les prétentions savoyardes. Elle suivra l'évolution de la numismatique valaisanne, en s'arrêtant en particulier aux relations entre les monnaies et les événements historiques.

C'est surtout sous cet angle — et bien plus que sous l'aspect technique — que cette étude présente la série des monnaies valaisannes de la période épiscopale, en faisant défiler ces monnaies dans leur cadre et à la lumière des faits historiques qui les expliquent. De plus, ne pouvant entrer dans les détails et mentionner toutes les monnaies, cette étude ne s'arrête qu'aux vedettes, c'est-à-dire aux monnaies revêtant un intérêt particulier, soit en raison de leur présentation, soit en raison du fait historique qu'elles rappellent².

* * *

Les premières monnaies de la période dite épiscopale sont celles frappées par **Walther II Supersaxo**, évêque de Sion de 1457 à 1482. Walther Supersaxo peut être considéré comme le fondateur de l'indépendance du pays et cela à un double titre. C'est

¹ Ernest Lehr, docteur en droit, professeur à l'Académie de Lausanne, *Essai sur la numismatique suisse*, Lausanne 1875.

² Cette étude a puisé de nombreux renseignements dans le volume de Palézieux-Du Pan : *Numismatique de l'Evêché de Sion*, Genève 1909, qui constitue l'œuvre de base de la numismatique valaisanne.

lui qui a inauguré le règne des évêques choisis non plus dans les anciennes familles féodales, mais parmi la population autochtone, et c'est lui qui a mis fin définitivement aux tentatives de domination du duc de Savoie, en remportant la brillante victoire de la Planta, le 13 novembre 1475, victoire à la suite de laquelle le Haut-Valais s'assure la conquête du Bas-Valais.

Il est naturel que l'évêque Walther Supersaxo, auteur de l'indépendance du pays, ait fait usage de ses droits de souverain. On le voit donc exercer ses fonctions de législateur et il promulgue de nouveaux *Statuta Patriae Valesiae*³. On le voit également exercer le droit régalien de battre monnaie et nous possédons diverses pièces frappées sous son règne. Sur les monnaies que nous possédons, figurent les initiales de l'évêque et le premier quartier des armes de la famille Supersaxo — qui porte de gueules à la couronne d'or et au mont de trois coupeaux de sinople mouvant de la pointe —, armes que nous retrouverons au XVIII^e siècle, soit uniquement sous cette forme, soit écartelées avec un lion sur trois coupeaux, sur les monnaies du troisième évêque de cette famille, François-Joseph Supersaxo.

Ces monnaies, remarquables par leurs beaux caractères gothiques, sont toutes sans millésime. Ont-elles été frappées déjà au début du règne de l'évêque Walther ou sont-elles postérieures à l'indépendance complète du pays résultant de la victoire de 1475 ? Il faut relever à ce sujet que l'acte de souveraineté accompli par la promulgation des nouveaux *Statuta Patriae Valesiae* est, selon les historiens, antérieur à la victoire du 13 novembre 1475, ce qui démontre combien l'évêque Walther Supersaxo a, dès le début de son règne, eu le souci profond de manifester sa volonté bien ferme de faire acte de souverain. Cependant, en ce qui concerne les monnaies, il semble plutôt que leur émission doive être considérée comme postérieure à 1475, puisque l'acte par lequel l'évêque Walther Supersaxo a réglé la frappe des monnaies et leur cours par rapport aux monnaies étrangères date de 1479 et que cette réglementation a dû vraisemblablement s'avérer nécessaire immédiatement ou en tout cas peu de temps après l'émission des nouvelles monnaies. Ainsi, l'affirmation de souveraineté que représente la frappe de la monnaie au nom du chef de l'Etat paraît dater de la période qui suivit la victoire remportée sur le duc de Savoie le 13 novembre 1475, par laquelle Walther Supersaxo assura l'indépendance du Valais.

* * *

Le successeur de Walther Supersaxo, **Jodoc de Silinen**, évêque

³ Dr jur. W. A. Liebeskind, *Bischof Walther II auf der Flüe, Landrecht der Landschaft Wallis und Gerichtsordnung*, Bern 1930.

de 1482 à 1496, maintient la tradition que vient de créer son prédécesseur : il frappe monnaie.

Nous avons dit que Walther Supersaxo avait instauré le régime des évêques choisis parmi les familles autochtones. Si son successeur fait encore exception, puisqu'il appartient à une famille de la Suisse centrale et qu'il fut évêque de Grenoble avant de devenir évêque de Sion, il ne faut pas oublier cependant que la famille de Silinen était alliée à des familles valaisannes — par exemple aux de Platea — et que sa, mère Isabelle de Chevron était Valaisanne.

Nous possédons de Jodoc de Silinen un teston sans millésime. Cette pièce est fort intéressante en ce sens qu'elle nous donne le profil de cet évêque, profil accusé faisant penser aux premiers représentants de la Renaissance, à la fois hommes d'Église et hommes politiques, à la fois intellectuels et hommes d'action. Ce profil ne ressemble nullement aux portraits et aux images de l'évêque qui nous sont parvenus sous une autre forme. Mais nous sommes convaincu que l'effigie monétaire donne certainement le profil se rapprochant le plus de la réalité⁴, lorsque font défaut des portraits contemporains et qu'on possède seulement des portraits ou images d'époque postérieure où les auteurs se sont laissés aller à leur imagination et à leur fantaisie.

Il existe également — et l'on en connaît deux exemplaires dont l'un au Musée National à Zurich — un quart sans millésime frappé par Jodoc de Silinen⁵. Il porte à l'avers le lion des armes de Silinen et au revers la croix fleurdelysée.

* * *

A Jodoc de Silinen succède un évêque portant un nom brillant d'un éclat particulier dans l'histoire valaisanne et suisse, le nom de Schiner. Toutefois, il ne s'agit pas encore de Matthieu Schiner, le cardinal de Sion, mais de son oncle **Nicolas Schiner**, dont les monnaies occupent dans la numismatique valaisanne un rôle de tout premier plan, bien que son règne n'ait duré que très peu de temps.

Trois sortes de pièces frappées par Nicolas Schiner — qui régna de 1491 à 1499 — retiennent tout particulièrement l'attention.

Tout d'abord, il est intéressant de constater que les premières pièces frappées alors qu'il n'était que vicaire apostolique portent

⁴ E. A. Stückelberg, *Le collectionneur de monnaies*, édition française par A. Mercier, Lausanne 1900, p. 30 : « Ces pièces du XV^e siècle rendent d'une façon correcte les traits des princes séculiers et ecclésiastiques de ce temps ».

⁵ Schweizerisches Landesmuseum Zürich, *Zweiundsechsiger Jahresbericht* 1953, p. 35.

non pas les armes de la famille Schiner, mais le premier quartier des armes de la famille Supersaxo.

Comment expliquer cette anomalie ?

Les uns y ont vu un témoignage de reconnaissance à l'égard de Walther Supersaxo, fondateur de l'indépendance du pays, ou à l'égard de Georges Supersaxo, à qui Schiner dut sa nomination comme vicaire apostolique. D'autres y ont vu le désir d'émettre une monnaie aux armes d'un prince ayant laissé le souvenir d'un grand patriote et d'un homme influent ; d'autres enfin pensent qu'il s'agit d'un phénomène qui n'est pas inconnu en numismatique et selon lequel on reprend les effigies, dessins ou indications des monnaies précédentes⁶.



Dicken de Nicolas Schiner

Armes Supersaxo et saint Théodule
Diamètre de la pièce originale : 28,5 mm

Mais la grande innovation introduite dans les monnaies par Nicolas Schiner est l'introduction de l'image de saint Théodule, premier évêque et patron du Valais, et surtout de l'image de saint Théodule accompagnée de la cloche et du diable.

La légende à la base de cette image revêt diverses modalités.

Voici comment la rapporte le recueil de légendes valaisannes publié par la Société d'Histoire du Haut-Valais⁷ : Par une vision, saint Théodule apprend que le Pape à Rome se trouve en danger. Etudiant comment il pourrait le mettre en garde, il voit devant sa fenêtre trois diables. Il leur demande lequel d'entre eux est le plus rapide. L'un lui répond qu'il va aussi vite que le vent, l'autre qu'il est aussi rapide que la flèche et le troisième qu'il

⁶ E. A. Stückelberg, *Le collectionneur de monnaies*, édition française A. Mercier, Lausanne 1900, p. 67.

⁷ *Walliser Sagen*, Herausgegeben von dem Historischen Verein vom Oberwallis, 1907.

est aussi mobile que la pensée d'une femme. L'évêque convient alors avec ce dernier qu'il le transportera à Rome et le ramènera à Sion avant le premier chant du coq annonçant le lever du jour. Le diable place alors un coq noir en sentinelle à l'entrée de la ville et saint Théodule de son côté place vis-à-vis un coq blanc. Le voyage a lieu. Saint Théodule transporté à Rome prévient le Pape du danger qui le menace et en reconnaissance le Pape lui fait don d'une cloche. En toute hâte, le diable ramène à Sion saint Théodule et la cloche, mais au moment où il arrive, le coq blanc de saint Théodule, particulièrement vigilant, se met à chanter, suivi immédiatement par le coq noir du diable. Le diable se trouve ainsi avoir failli à sa promesse de ramener l'évêque avant le chant du coq. De rage, il laisse tomber la cloche qui s'enfonce sous terre, mais que l'évêque réussit par des prières à ramener à la surface.

Il y a d'ailleurs sur ce thème diverses variations et⁸, quoi qu'il en soit des formes ou des variations de la légende, saint Théodule a toujours comme attribut, dans l'imagerie religieuse, le diable et la cloche.

C'est l'évêque Nicolas Schiner qui, pour la première fois, fait figurer ce sujet sur ses monnaies et cela sous diverses formes. Cette imagerie a beaucoup retenu l'attention et a fait l'objet de divers commentaires.

Ainsi, un article intitulé *Anecdotes Numismatiques*, paru dans les *Etrennes Helvétiques et Patriotiques* publiées à Vevey pour l'an de grâce 1817, s'exprime comme suit à ce sujet :

Nicolas Schiner, évêque de Sion, émit en 1498 des écus qui d'un côté portaient son effigie avec son nom et ses titres de préfet et comte de Valais, et de l'autre Saint Théodule en grand costume épiscopal, ayant à ses pieds le Diable avec une cloche. Le Prélat voulait conserver une anecdote piquante de la Légende de ce saint, patron du Valais, qui nous apprend qu'étant allé à Rome sous le pontificat de Léon III, ce Pape lui fit cadeau d'une grosse cloche pour son église de Sion ; que très embarrassé sur le moyen de la transporter au milieu des Alpes, il n'en trouva point de plus expéditif et de moins coûteux que d'engager le Diable à la porter lui-même sur son dos et que celui-ci fit heureusement ce voyage avec la cloche, gratuitement il est vrai, mais d'assez mauvaise grâce. Le fameux cardinal de Sion, Matthieu Schiner, parvenu au même épiscopat en 1500, trouva ce coin si bien choisi qu'il le conserva à quelques légers changements près ; dans la suite ses successeurs ne mirent que la cloche sur leur monnaie : l'esprit malin n'y parut plus, parce que

⁸ Maurice de Palézieux, *op. cit.*

des mauvais plaisants en avaient fait de scandaleux badinages, et que ces ignorants avaient pris le Diable pour le patron malgré ses cornes. C'est la première fois que cet ennemi du genre humain a eu l'avantage de figurer sur une monnaie et ce sera sans doute la dernière : ce singulier type a valu aux pièces qui le portent d'obtenir les honneurs de la médaille dans les collections des curieux.

Abstraction faite de l'anachronisme faisant de saint Théodule vivant au IV^e siècle un contemporain du pape Léon III qui régna de 795 à 826, les indications de l'auteur de cet article sur l'élimination du diable dans les monnaies frappées par les successeurs de Matthieu Schiner ne correspondent pas tout à fait à la réalité.

On retrouve en effet le diable sur des monnaies de Philippe de Platea, d'Hildebrand de Riedmatten et d'Hildebrand Jost.

Ajoutons qu'au point de vue artistique, les monnaies de Nicolas Schiner présentent le diable et la cloche sous une forme très originale et vivante, à la fois naïve et vigoureuse, qui fait penser aux sculptures moyenâgeuses qui font l'objet de notre admiration aux porches des cathédrales.

Enfin, une dernière monnaie de Nicolas Schiner présente, pour l'histoire valaisanne, un intérêt tout particulier. C'est le thaler de 1498, appelé le *Carlin*, où nous voyons l'empereur Charlemagne faire donation à saint Théodule du comté du Valais. Cet acte de donation à saint Théodule, appelé la « *Caroline* », joue dans l'histoire du pays un rôle très important. L'histoire et la légende s'y mêlent d'une façon curieuse et qui mérite qu'on s'y arrête.

Selon la légende, saint Théodule se serait rendu à un concile ou une réunion de nombreux évêques où Charlemagne, troublé par les remords d'une faute commise, demande aux prélats de prier pour son pardon. Chaque évêque promet plusieurs messes. Saint Théodule n'en promet qu'une seule, mais, quelque temps après son retour dans son pays, un ange lui apprend que Dieu a entendu sa prière et accordé à Charlemagne la rémission de sa faute. Saint Théodule le fait savoir à Charlemagne qui, en reconnaissance, lui fait don du comté du Valais⁹.

Telle est la légende.

Elle est en contradiction formelle avec la vérité historique puisque saint Théodule a vécu quatre siècles avant Charlemagne ! De plus, même si l'on considère le nom de saint Théodule comme un symbole représentant l'évêché de Sion, la donation du comté à l'évêché par Charlemagne ne peut correspondre à la vérité historique, puisque, comme le relève avec raison Andreas Heuss-

⁹ J. Gremaud, *Chartes sédunoises. Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, t. XVIII, Lausanne 1863.

ler, les donations de comtés étaient encore inconnues à l'époque de Charlemagne¹⁰.

Cependant, malgré cet anachronisme et cette impossibilité matérielle, la « Caroline » sera invoquée constamment par les évêques pour la défense de leurs droits.

En fait, le comté du Valais a été donné à l'évêque de Sion en 999 par Rodolphe III, roi de Bourgogne. Mais la légende l'a emporté sur le fait historique et c'est la légende de Charlemagne et saint Théodule qui a constitué la base des revendications des évêques contre les « Patriotes » aux XVI^e et XVII^e siècles.

En représentant la légendaire donation du comté du Valais à saint Théodule par Charlemagne, Nicolas Schiner a sans doute voulu, au moment même où il exerçait le droit régalien de battre monnaie, affirmer publiquement qu'il tenait ses compétences du grand empereur.

La pièce est très belle ; elle porte l'image de Charlemagne assis sur son trône et le front ceint de la couronne, qui donne de la main droite à saint Théodule le glaive, symbole de la puissance temporelle.

* * *

Nous en arrivons maintenant aux pièces frappées par **Matthieu Schiner**, évêque de Sion de 1499 à 1522, le fameux « Cardinal de Sion ».

Tout d'abord, un trois-gros sans millésime. Il porte au droit les armes de Schiner surmontées de la mitre avec fanons, de la crosse et de l'épée ; au revers, c'est, en pied, saint Théodule, avec la crosse et l'épée, et sainte Catherine, également patronne du Valais, qui, une épée à la main droite, tient sa robe de la main gauche. L'image, quoique assez fruste et naïve, est du plus bel effet. Elle est nettement gothique, sans laisser pressentir l'évolution qu'apportera la Renaissance.

Une seconde pièce de Matthieu Schiner à laquelle il faut s'arrêter, c'est le six-gros sans millésime qui porte au revers la devise du Valais : SOLI · DEO · GLORIA · et à l'avers le buste de Matthieu Schiner, de profil, en habit épiscopal et la tête tonsurée. Ces pièces présentent de nombreuses variétés. Ainsi, les profils de chaque pièce de Schiner donnent du prélat un visage un peu différent. Malgré ces différences, ces pièces viennent, croyons-nous, apporter une contribution importante à la question controversée de l'authentique portrait de Matthieu Schiner. Cette contribution est d'autant plus précieuse que nous avons toutes raisons de penser que les maîtres monnayeurs devaient s'efforcer de faire des princes dont ils gravaient l'effigie un portrait aussi

¹⁰ Andreas Heussler, *Rechtsquellen des Kantons Wallis*, Basel 1890.



Six-gros de Matthieu Schiner

Effigie et devise du prélat

Diamètre : 28 mm

ressemblant que possible¹¹. Et si les profils de Schiner figurant sur ses monnaies ne sont pas tous identiques, les traits du prélat n'en expriment pas moins tous, avec l'audace et la ténacité, l'intellectualité et la finesse diplomatique, en même temps qu'une appartenance terrienne, traits qui caractérisent le Cardinal de Sion. Ils rendent sans doute mieux sa personnalité que les divers portraits que nous avons de lui et qui, souvent, ne sont pas de l'époque. En étudiant le profil de Schiner sur ses monnaies, on hésite à admettre la thèse, flatteuse sans doute, mais peut-être trop audacieuse, qui voudrait reconnaître Matthieu Schiner dans un célèbre portrait de Cardinal dû au pinceau de Raphaël et qui fait la gloire du Musée du Prado, bien que cette attribution ait pour elle l'autorité de Robert Dürrer, le célèbre archiviste de Sarnen, Linus Birchler, président de la Commission fédérale des Monuments historiques, Paul de Vallière, l'historien du Service à l'étranger, etc. Dans son magnifique ouvrage sur le *Portrait valaisan*, M. Albert de Wolff, conservateur de nos Musées cantonaux, n'a pas voulu prendre de position définitive sur la question, tout en montrant les arguments de ceux qui pensent reconnaître Schiner dans le portrait du Prado.

Sur les monnaies frappées par Matthieu Schiner, l'effigie de saint Théodule joue un très grand rôle et c'est sur le célèbre thaler de 1501 qu'elle est le plus impressionnante. Nous voyons au revers le Saint assis majestueusement sur son trône épiscopal, tenant la crosse et l'épée. A sa droite, le diable s'approche portant la cloche légendaire.

¹¹ E. A. Stückelberg, *op. cit.*

Mais la pièce la plus intéressante de la série des monnaies de Matthieu Schiner est un autre thaler de 1501, dit « Thaler de la messe ».

Il représente en effet, au revers, une synthèse des deux légendes dont nous avons parlé, à savoir de la légende du diable apportant la cloche à saint Théodule et de la légende de saint Théodule obtenant la rémission de la faute de Charlemagne en reconnaissance de quoi Charlemagne fait au Saint donation du comté du Valais. On y voit saint Théodule vêtu de la chape, coiffé de la mitre, tenant la crosse et l'épée, agenouillé devant l'autel préparé pour la messe. L'ange lui apparaît pour lui annoncer que Dieu a entendu sa prière et pardonné à Charlemagne sa faute. Au-dessus de la tête du Saint, une banderole attachée à la crosse proclame : EXAVDITA EST et la légende inscrite sur le pourtour de la pièce dit expressément : + PRECIBVS : S : THEODOLI : DIMISSA : EST · CVLPA · CAROLI. Derrière le Saint, le diable vient, selon la tradition, apporter la cloche au Saint.

Combinant la légende du diable et celle de Charlemagne, cette représentation est du plus bel effet.

* * *

A Matthieu Schiner succède **Philippe II de Platea** qui fut évêque de 1522 à 1529.

Ce qu'il faut relever en particulier dans les monnaies de Philippe II de Platea, qu'il s'agisse de quarts, de demi-batz, de plaparts ou de thalers, c'est que les armes de Philippe II de Platea figurant sur ces monnaies ne sont jamais surmontées de la mitre ni de la crosse, mais simplement posées sur l'épée placée en barre. De même la légende ne porte pas le titre d'évêque, mais simplement la mention ELECTVS · SEDVNENSIS. C'est que Philippe II de Platea, désigné comme évêque par le corps capitulaire et les députés des dizains, n'a jamais vu son élection confirmée par Rome.

Le thaler de 1528, pièce très belle et très rare, reprend au revers l'image du thaler de 1501 de Schiner, à savoir l'image du thaler dit « Thaler de la messe », avec quelques modifications. Ainsi, comme Philippe de Platea ne peut pas être indiqué comme évêque régnant, c'est le nom de saint Théodule qui figure au revers et au lieu de l'inscription relevant le succès de l'intercession du Saint en faveur de Charlemagne, il ne reste plus, comme allusion à la légende, que l'inscription sur la banderole indiquant que la prière du saint en faveur de l'empereur a été entendue : EXAVDITA EST.

* * *



Thaler de Matthieu Schiner (1501)

Avers

Armes Schiner entourées des armes du Chapitre,
des sept Dizains et de diverses Châtellenies



Même thaler

Revers

Saint Théodule siégeant à son trône
Diamètre : 42 mm



Autre thaler de Matthieu Schiner (1501 aussi)

dit « Thaler de la messe »

Avers

Mêmes armes que sur le thaler précédent avec, en plus,
les armes de l'Evêché précédant celles du Chapitre



Même thaler

Revers

Saint Théodule devant l'autel
et apparition de l'ange

Diamètre : 46 mm



Thaler de Philippe de Platea (1528)

Armes de Platea posées sur la seule épée princière
Diamètre : 44 mm

Non reconnu par Rome, Philippe II de Platea se décida à résigner ses fonctions en 1529. Il fut remplacé par **Adrien I^{er} de Riedmatten** qui régna de 1529 à 1548.

Nous avons d'Adrien I^{er} de Riedmatten diverses monnaies : deniers, quarts, batz, demi-batz, dickens et demi-dickens avec ou sans millésime, qui sont toutes des pièces rares ou très rares. Elles portent les armes de la famille de Riedmatten et plusieurs d'entre elles l'effigie de saint Théodule. Les plus petites pièces donnent saint Théodule en buste, de trois-quart, mais sans la cloche. Les plus grandes portent saint Théodule assis de face, avec, à ses pieds, la cloche, mais le diable a disparu.



Demi-dicken d'Adrien I^{er} de Riedmatten (1542)

Armes de Riedmatten et buste de saint Théodule
Diamètre : 27 mm

Au point de vue artistique, ces monnaies deviennent plus élégantes. Elles perdent leur caractère gothique ; les figures et dessins deviennent plus souples, plus recherchés. L'écu de la famille de l'évêque, au lieu d'être de forme droite et rigide, prend une forme plus souple et plus élégante. Il en est de même, en particulier pour les dickens, de la représentation de saint Théodule qui est moins roide et moins hiératique.

* * *

A Adrien I^{er} de Riedmatten succède **Jean Jordan**, évêque de 1548 à 1565. Ses monnaies — deniers, quarts, batz, dickens et demi-dickens — sont toutes, elles aussi, rares ou très rares. Elles s'apparentent à celles d'Adrien I^{er} de Riedmatten sauf qu'au lieu de porter les armes de la famille de Riedmatten, elles portent les armes de la famille Jordan, soit simples, soit surmontées de la date de la frappe, soit enfin timbrées de la mitre avec fanons ainsi que de l'épée et de la crosse.

Certains auteurs ont prétendu que l'évêque Jean Jordan aurait émis des pièces d'or. L'hypothèse n'a pas été prouvée et on n'a pas retrouvé de pièces d'or de cet évêque.

* * *

Nous avons ensuite les importantes monnaies de l'évêque **Hildebrand de Riedmatten** qui a régné pendant trente-neuf ans, soit de 1565 à 1604. Au cours de ce long règne, Hildebrand de Riedmatten a frappé de très nombreuses monnaies : deniers, quarts, kreutzers, demi-batz, batz, demi-dickens, dickens, thalers et même un ducat.

Certaines de ces pièces sont inspirées de celles frappées par ses prédécesseurs. Ainsi, comme Jodoc de Silinen et comme Matthieu Schiner, Hildebrand de Riedmatten frappe un teston à son effigie. L'évêque est présenté de profil, la tête tonsurée. Le visage, d'une grande finesse, a les traits d'un intellectuel et d'un erudit. De plus, comme Matthieu Schiner, Hildebrand de Riedmatten frappe un dicken avec l'image en pied de saint Théodule et de sainte Catherine. Le dessin n'a guère changé au cours d'un demi-siècle ; peut-être cependant est-il devenu plus net.

Nous avons en particulier d'Hildebrand de Riedmatten un magnifique thaler reprenant la légende du diable et de la cloche. Ce thaler est cependant différent du thaler de Matthieu Schiner, car si nous voyons bien encore le saint assis majestueusement sur le trône épiscopal, le diable, au lieu de s'avancer vers le Saint en lui portant la cloche, se trouve déjà à ses pieds sous la forme d'un petit dragon.

Parmi les pièces de présentation nouvelle frappées par Hildebrand de Riedmatten, nous avons entre autres le kreuzer de

1594 où le droit porte une combinaison très intéressante des emblèmes héraldiques de la famille de Riedmatten présentés librement sans écu et surmontés des insignes épiscopaux.

Enfin, nous avons le ducat d'or sans millésime qui porte sur une face une croix recerclée ou bouclée et sur l'autre l'écu des de Riedmatten surmonté de l'effigie de saint Théodule en buste. C'est une pièce particulièrement rare.

* * *

Le successeur d'Hildebrand de Riedmatten, Adrien II de Riedmatten, évêque de 1604 à 1613, n'a pas frappé monnaie, mais **Hildebrand Jost** qui lui succède et qui règne de 1613 à 1638, frappe de nombreuses pièces. Elles retiennent tout particulièrement l'attention, car ce sont les dernières que l'évêque va frapper en possession de sa pleine souveraineté. Sous la pression des représentants du peuple, Hildebrand Jost devra en effet renoncer aux droits que lui conférait la « Caroline » et il se trouvera obligé de partager ses pouvoirs avec la Diète.

Dans les batz d'Hildebrand Jost nous avons pour la première fois le buste seul de saint Théodule que la légende et la tradition donnent comme le bénéficiaire de la « Caroline » et qui, après la renonciation d'Hildebrand Jost à cette prétendue charte de donation, disparaîtra définitivement des monnaies valaisannes.

Dans le demi-thaler de 1624, nous retrouvons saint Théodule avec le diable et la cloche. Le Saint est représenté debout avec l'épée et la crosse, mais, cette fois-ci, foulant aux pieds le diable portant la cloche. Le visage du Saint présente un aspect débonnaire et tranquille, alors que le diable regarde avec colère la cloche qu'il tient dans ses mains et soulève énergiquement ses pieds comme pour protester.

Mais Hildebrand Jost n'a pas eu la possibilité de frapper monnaie pendant toute la durée de son règne et ses dernières monnaies datent de 1627. Dès 1628, c'est en effet la **République du Valais** — dont le nom apparaît alors pour la première fois — qui, faisant acte de souveraineté, s'arroge le droit de battre monnaie. Les pièces qu'elle émet apportent jusque dans leur présentation une véritable révolution. Si les kreuzers et les demi-batz portent encore au revers le nom de saint Théodule, à l'avers figure uniquement l'écu de la République du Valais — avec les sept étoiles représentant les sept Dizains —, écu surmonté de l'aigle impériale monocéphale.

La renonciation à la « Caroline » a été pour l'évêque une perte non seulement de prestige, mais aussi de pouvoir effectif. Un poète valaisan, Louis de Courten¹², a su, dans un poème

¹² Louis de Courten, *La Terre valaisanne*, poésies, 1905.

de rythme parnassien intitulé *Larmes d'évêque*, évoquer avec vigueur la tristesse et la douleur d'Hildebrand Jost forcé de renoncer à la « Caroline » :

*Le spectre du baillif et du franc-patriote
Semble hanter l'esprit de l'évêque affaissé.
Et vers l'âtre rougi lentement il incline
Son front sénile, en proie au noir pressentiment ;
Sur sa joue amaigrie une larme descend :
Hildebrand Jost, ce soir, songe à la « Caroline ».*

Cependant, malgré cela, la République du Valais n'a frappé monnaie qu'une seule fois, en l'année 1628.

D'ailleurs, une période assez longue s'écoule sans nouvelle émission. Pendant les onze dernières années de son règne, Hildebrand Jost lui aussi ne frappe plus de nouvelles pièces. Son successeur, Barthélémy Supersaxo, évêque de 1638 à 1640, réfugié à Martigny en raison de la peste, n'a pas le temps d'être sacré et ne frappe non plus pas de monnaie.

* * *

Il faut donc attendre l'avènement d'**Adrien III de Riedmatten**, évêque de 1640 à 1646, pour avoir de nouveau des monnaies valaisannes, mais ces monnaies sont entièrement nouvelles. L'évêque ne peut les frapper qu'avec l'autorisation de la Diète qui désigne un inspecteur des monnaies. Les nouveaux pouvoirs de la République contrebalaçant ceux de l'évêque apparaissent expressément sur les monnaies elles-mêmes. Si les nouvelles monnaies portent encore au droit l'écu de l'évêque toujours surmonté de la mitre avec la crosse et également l'épée, elles portent au revers l'écu de la République du Valais surmonté de l'aigle impériale. L'effigie de saint Théodule n'y paraît plus, et il n'est plus question de la donation légendaire de Charlemagne ; le nom même de saint Théodule n'est plus mentionné. Cependant, si le revers porte au centre l'écu de la République du Valais surmonté de l'aigle impériale monocéphale, nous trouvons toujours, dans le grénetis qui entoure cet écus, la mention du titre de l'évêque comme préfet et comte du Valais, faisant en quelque sorte suite au nom de l'évêque à l'avers.

Adrien III de Riedmatten a frappé une série de monnaies diverses dont de nombreux exemplaires nous sont parvenus en sorte que ces monnaies sont courantes et n'ont pas un caractère de rareté. Il faut cependant faire une exception pour les monnaies en métal plus précieux que la Diète et le prélat, soucieux, semble-t-il, de rendre de meilleur aloi les monnaies valaisannes, ont émises au cours de ce règne. Il s'agit des batz d'argent frap-

pés en 1644, des demi-batz d'argent frappés en 1646 et surtout d'un kreuzer sans millésime frappé en or¹³. C'est, après le ducat sans millésime frappé par Hildebrand de Riedmatten et dont nous avons parlé plus haut, la seconde monnaie d'or du Valais.

* * *

Le successeur d'Adrien III, Adrien IV de Riedmatten, évêque de 1646 à 1672, n'a pas frappé monnaie. En revanche, l'évêque suivant, **Adrien V de Riedmatten**, évêque de 1672 à 1701, en frappe une grande quantité. Il nous en est parvenu un grand nombre en sorte que ces monnaies ne sont en général pas rares, exception faite d'un kreuzer sans millésime frappé en or¹⁴ et qui constitue la troisième monnaie valaisanne en or.

Ajoutons que ces monnaies ont une frappe très nette et très claire et qu'elles font honneur aux médailleurs dont elles sont l'œuvre. Ces maîtres-monnayeurs étaient, d'ailleurs, des artisans spécialisés et parfois très connus. Signalons en particulier les maîtres-monnayeurs de la famille Krauer de Lucerne dont l'un, Georges Krauer, a travaillé à Sion de 1677 à 1683, et un autre, Guillaume Krauer, à partir de 1707. La renommée de ces monnayeurs était considérable et un document figurant au Musée historique de Schwyz signale que J. C. Hedlinger, qui devait devenir plus tard le célèbre médailleur¹⁵, a fait son apprentissage à Sion en 1709 chez le directeur de monnaie Krauer.

* * *

C'est lui qui est le maître-monnayeur du successeur d'Adrien V de Riedmatten, l'évêque **François-Joseph Supersaxo**, qui règne de 1701 à 1734. Pendant ce long règne, François-Joseph Supersaxo, homme d'Etat et homme d'Eglise puissant et influent puisque le Pape lui aurait offert le cardinalat¹⁶, a frappé de très nombreuses monnaies.

Si ces monnaies n'ont pas, elles non plus, de caractère de rareté, elles sont par contre très bien frappées et font honneur aux artistes qui les ont conçues et aux monnayeurs qui les ont exécutées.

Les monnaies de plus petit module de l'évêque François-

¹³ de Palézieux-Du Pan, *op. cit.*, p. 216.

¹⁴ de Palézieux-Du Pan, *op. cit.*, p. 223.

¹⁵ P. Rudolf Henggeler, *Ein Schweizer Künstler im schwedischen Diensten. Der Medailleur Johann Karl Hedlinger*. Sonderdruck der Schweizerischen Arbeitgeber Zeitung, Nr. 5 und 6, vom 11. Februar 1944.

¹⁶ J.-E. Tamini et Pierre Délèze, *Nouvel Essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice 1940.

Joseph Supersaxo portent comme armes de l'évêque les mêmes armes que nous avons vu figurer dans les monnaies de Walther Supersaxo et de Nicolas Schiner, à savoir le premier quartier des grandes armes Supersaxo. En revanche, les monnaies de plus grand module donnent les armes Supérsaxo entières avec leurs quatre quartiers. Si les kreuzers, demi-batz, batz, n'appellent pas de remarque spéciale, nous devons signaler la pièce de vingt kreuzers de 1709 qui, au point de vue artistique, innove et présente ainsi un très grand intérêt. Elle a pour auteur le graveur Hedlinger, qui, nous l'avons vu, faisait son apprentissage à Sion et qui est ensuite devenu très célèbre, en particulier par son activité en Suède¹⁷. Au droit, nous voyons un cartouche chargé des grandes armes Supersaxo, surmonté des insignes épiscopaux. Au revers apparaît une composition tout à fait nouvelle et fort gracieuse. L'écu de la République du Valais n'est plus surmonté de l'aigle impériale, mais de la Vierge assise de face sur les nues, nimbée de sept étoiles à cinq rais — sept étoiles, le même nombre que celui des Dizains —, ayant sur ses genoux l'Enfant Jésus et tenant un sceptre dans la main droite. Le texte latin de la légende qui accompagne l'image n'est pas, comme dans les pièces de Matthieu Schiner, la devise SOLI · DEO · GLORIA, mais les termes mêmes de la consécration à la Vierge : SVB TVVM PRAESIDIVM. Au point de vue artistique, le dessin est déjà bien dans le style du début du XVIII^e siècle et fait presque penser au baroque dans le sens favorable du terme. L'évêque François-Joseph Supersaxo semble avoir eu un sens artistique adapté au goût moderne de son époque et, dans la demeure seigneuriale qu'il a construite aux Mayens de Sion, figurent des fresques à la vénitienne très modernes pour son temps.

* * *

Pendant son long règne, l'évêque François-Joseph Supersaxo avait émis une quantité de monnaies suffisante pour les besoins du pays en sorte que ses deux successeurs : Jean-Joseph Blatter, évêque de 1734 à 1752, et Jean-Hildebrand Roten, évêque de 1752 à 1760, n'ont pas frappé monnaie. Et nous en arrivons ainsi au dernier évêque ayant frappé monnaie en Valais, **François-Frédéric Am Buel**, qui régna de 1760 à 1780. Nous avons de lui des kreuzers, des demi-batz, des batz, des six-kreuzers et des douze-kreuzers. Ces pièces sont dans la tradition de celles frappées par François-Joseph Supersaxo. Elles sont d'un contour net et précis et font également honneur à leurs maîtres-monnayeurs, parmi lesquels figure David-Antoine Städelin dont nous retrouvons le signe S. sur certains kreuzers de 1776.

¹⁷ P. Rudolf Henggeler, *op. cit.*

Sur les pièces de petit module comme les kreuzers, se trouve seul le premier quartier des armes Am Buel, tandis que les pièces de plus grand module portent les armes complètes avec les quatre quartiers des Am Buel, entourées du nom de l'évêque. Au revers, l'écu du Valais est surmonté de l'aigle impériale bicéphale avec la mention des titres de comte et préfet du Valais portés par le prélat.

A ce propos, un fait intéressant à la fois du point de vue historique et du point de vue numismatique mérite d'être relevé. Il est signalé sous la forme suivante par Blanchet¹⁸ :

Lors de son avènement à la dignité d'évêque de Sion, F. Frédéric Am Buel voulant supprimer la distinction territoriale de Haut et de Bas-Valais fit frapper des batzens portant, au lieu de la légende : PRAEF[ECTVS] ET COM[ES] REIPVB[LICAE] VALLES[II] qui avait été adoptée depuis la République de 1628, une formule nouvelle qui semblait mettre sur le même rang politique le Haut et le Bas-Valais, à savoir : COM[ES] ET PRAEF[ECTVS] VTR[IVS]QVE] VALLE[SI]. Mais l'Etat du Valais ne voulut point admettre ces pièces ; les batzens d'Am Buel furent retirés de la circulation, démonétisés et refondus, ce qui explique leur rareté en leur donnant une certaine valeur historique.

Ce fait met en lumière l'esprit de générosité de l'évêque qui aurait devancé les événements en s'apprettant à rétablir par lui-même l'égalité politique qui ne se réalisera que plus tard à la suite de bien des luttes. Une de ces pièces rares de l'évêque Am Buel se trouve au Musée National.

Ajoutons que, conformément au goût du siècle, les armes de l'évêque comme les armes de la République du Valais figurant sur les différentes pièces de cette époque sont très ornementées.

L'évêque Am Buel a également frappé une pièce de vingt kreuzers semblable à celle émise par François-Joseph Supersaxo et dont nous avons parlé plus haut. Elle en diffère cependant quelque peu et l'on y voit les lettres D. S. qui sont les initiales du monnayeur David Städelin.

La période de frappe des monnaies épiscopales a pris fin avec l'évêque Am Buel et les nouvelles monnaies qui auront cours par la suite en Valais ne seront plus des monnaies valaisannes.

* * *

¹⁸ A. Blanchet. *Numismatique valaisanne. Notice sur quelques monnaies inédites de l'évêché de Sion*, Lausanne 1864.

Rappelons, avant de conclure, que, selon la tradition, l'atelier des monnaies de l'évêque se trouvait à l'emplacement actuel du pénitencier, c'est-à-dire aux flancs des collines de Valère et Tourbillon, si riches de faits et de souvenirs historiques, et, *si parva licet componere magnis*, nous rappellerons que l'atelier des monnaies de la Rome antique se trouvait pareillement aux flancs de la colline du Capitole dont l'histoire est entièrement liée à celle de Rome¹⁹.

Si je le relève particulièrement, c'est pour trouver une excuse ou une justification — *aut excusatus aut laudatus erit* — d'avoir présenté les monnaies valaisannes de la période épiscopale bien davantage sous l'angle de l'histoire que sous l'angle de la technique. D'ailleurs, si intéressante et si riche de découvertes qu'elle soit en elle-même, la science de la numismatique serait incomplète si elle n'était pas animée par les reflets de l'histoire qui contribuent si largement à lui donner tout son sens et sa véritable portée.

Charles KUNTSCHEN

Nous exprimons notre gratitude à M. Albert de Wolff, conservateur des Musées cantonaux du Valais, qui a bien voulu nous aider à illustrer cet article.

¹⁹ Selon la tradition, le terme de « monnaie » (*moneta*) viendrait de ce que l'atelier des monnaies aurait été installé à Rome à l'emplacement du temple consacré à Junon Moneta, c'est-à-dire à Junon dont les oies avaient avisé (*monere*) les Romains de la venue des Gaulois.